

Tél : 02.35.10.33.18

REUNION DU 27 AVRIL 2026

Le lundi vingt-sept avril deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Syndical du SIVOS EPREVILLE-MANIQUERVILLE-TOURVILLE LES IFS, légalement convoqué le 20 avril 2026, s'est réuni à la Mairie d'EPREVILLE, siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Pascal DONNET, Président.

Etaient présents : Mrs TAUVEL Pascal, BELLENGER Thierry, Mmes MAITRE Flavie, MALETRAS Sophie, GODEFROY Justine, BERTRAND Angéline, RAMOS Nadège, DELAHAIS Angélique

Etait absent excusé : Néant

Le procès-verbal de la précédente réunion a été approuvé à l'unanimité

Madame RAMOS Nadège est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le président constate que vu le nombre de conseillers présents, le quorum est atteint.

L'ordre du jour est présenté :

- Vote du Budget Primitif 2026 et approbation de la fongibilité des crédits 2026
- Décisions découlant du vote du Budget Primitif 2026 :
 - * Répartition des contributions des communes adhérentes et la périodicité des versements
 - * Subventions 2026
 - * Crédits scolaires 2026
 - * Achat d'une pompe à chaleur à l'école d'Epreville : présentation des devis et demandes de subventions au Département et à l'Etat.
 - * Devis pour l'achat d'un ordinateur portable à l'école de Tourville-les-Ifs et de deux vidéoprojecteurs : un à Tourville-les-Ifs et un à Epreville.
 - * Devis pour l'achat d'un tapis de sport pour l'école d'Epreville
 - * Devis pour l'achat d'extincteurs et de boîtiers de secours pour l'école d'Epreville
 - * Remboursement des frais de timbres à la commune d'Epreville
- Service civique : demande d'avenant pour modifier la tutrice de notre agrément

N°2026-22 Vote du Budget Primitif 2026 et approbation de la fongibilité des crédits 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- VOTE à l'unanimité le Budget Primitif 2026 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, avec opérations, équilibré en recettes et en dépenses aux sommes de :

- Section de fonctionnement : 652 133,57 €
- Section d'investissement : 338 968,13 €

- AUTORISE le Président à procéder, pour l'exercice 2026, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Tél : 02.35.10.33.18

DECISIONS DECOULANT DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF :

N°2026-23 Répartition des contributions des communes adhérentes et la périodicité des versements

La contribution aux charges de fonctionnement et d'investissement des communes adhérentes est fixée pour l'année 2026 à 510 000 Euros répartie de la manière suivante :

EPREVILLE : 282 104 €
MANIQUERVILLE : 79 792 €
TOURVILLE LES IFS : 148 104 €

Le Conseil Syndical approuve ce montant et décide de ne pas fiscaliser les contributions communales comme le prévoit l'article L.5212.20 du CGCT. Il décide également que cette contribution sera versée mensuellement.

VOTE : Adopté à l'unanimité

N°2026-24 Subventions 2026

Le Conseil Syndical décide de prévoir au compte (65748) la somme de 3 500 € répartie comme suit :

* Coopératives scolaires de Tourville et d'Epreville (montant en euros)

| NATURE DE LA DEPENSE A SUBVENTIONNER | COOPERATIVE SCOLAIRE D'EPREVILLE | COOPERATIVE SCOLAIRE DE TOURVILLE LES IFS |
|---|---|--|
| <u>Voyage scolaire de fin d'année</u> | 2 310 € | 990 € |

* Suite à la demande de la l'Association Tourville-les-livres, le Conseil Syndical décide de lui accorder une subvention d'un montant de 200 €. La somme est prévue au budget primitif au compte 65748.

* Suite à la demande de la Bibliothèque Municipale de la Commune d'Epreville, le Conseil Syndical décide de lui accorder une subvention d'un montant de 200 €. La somme est prévue au budget primitif au compte 657348.

VOTE : Adopté à l'unanimité

N°2026-25 Crédits scolaires 2026

Le Conseil syndical arrête les crédits alloués pour l'année civile 2026, basés sur le nombre d'élèves au 1er Janvier 2026, soit 226 enfants :

* Fournitures scolaires : 10 396 € soit 46 € par élève
* Fournitures informatiques : 150 €
* Manuels scolaires : 400 €
* Distribution des prix : 3 252 €
(dont achat dictionnaires pour élèves CM2)
* Voyages scolaires fin d'année : 3 300 € (versés sous forme de subvention)
* Abonnements : 150 €

soit un total de 17 648 € pour les deux écoles

Tél : 02.35.10.33.18

Pour l'année scolaire 2026-2027, le conseil syndical décide à l'unanimité de ne plus acheter de dictionnaires, mais de financer l'achat de calculatrices pour les enfants scolarisés en CM 2. Elles seront plus utiles pour leur entrée au collège qu'un dictionnaire.

Les enseignants des deux écoles peuvent s'arranger entre eux et moduler les postes de cette enveloppe en fonction de leurs besoins sans dépasser le montant global de l'enveloppe.

Les enseignants doivent fournir obligatoirement leurs bons de commande à la Mairie d'Epreville avant tout achat. Une situation des dépenses effectuées par chaque école leur sera adressée régulièrement.

VOTE : Adopté à l'unanimité

N°2026-26 Demande de subventions : Achat d'une pompe à chaleur pour l'école d'Epreville

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité d'améliorer la performance énergétique et de diminuer l'impact environnemental des appareils de chauffage du groupe scolaire d'Epreville ;

Considérant la nécessité de réaliser des économies des factures d'énergie du regroupement ;

Après avoir entendu l'exposé du Président concernant le projet d'achat et d'installation d'une pompe à chaleur air/air à l'école Arc-en-ciel, pour un montant hors taxes de 69 025 €, soit 82 830 € TTC ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

. ADOPTE l'avant-projet d'achat et d'installation d'une pompe à chaleur air/air à l'école Arc-en-ciel d'Epreville, pour un montant de 69 025 € HT ;

. DÉCIDE de présenter un dossier de demande de subvention auprès du Département et de l'Etat

. S'ENGAGE à financer l'opération de la façon suivante :

| | |
|---------------------------------------|----------|
| Coût total HT | 69 025 € |
| Département 30% | 20 707 € |
| DETR 20% | 13 805 € |
| Total des subventions | 34 512 € |
| Reste à charge fonds propres syndicat | 34 513 € |

. DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2026 ;

. AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

VOTE : Adopté à l'unanimité

N°2026-27 Devis pour l'achat d'un ordinateur portable et d'un vidéoprojecteur à l'école Marcel Pagnol et pour l'achat d'un vidéoprojecteur à l'école Arc-en-ciel

Tél : 02.35.10.33.18

Monsieur le Président explique aux conseillers que l'ordinateur portable et le vidéoprojecteur de l'institutrice de la classe des CE 2 de l'école de Tourville-les-Ifs sont obsolètes, et le vidéoprojecteur de la bibliothèque de l'école d'Epreville est à changer également.

Monsieur le Président a demandé un devis auprès de la société informatique qui gère le système informatique de nos deux écoles. Celui-ci s'élève à 1 905 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve le devis de la société DPI Informatique pour un montant de 1 905 € HT, il autorise Monsieur le Président à signer le devis.

La dépense est prévue au Budget Primitif en section d'investissement.

VOTE : Adopté à l'unanimité

N°2026-28 Devis pour l'achat d'un tapis de sport pour l'école Arc-en-ciel

Monsieur le Président informe les conseillers que la Directrice de l'école Arc-en-ciel avait demandé plusieurs investissements au syndicat pour le budget de 2026 :

- l'achat d'un toboggan
- l'achat d'un tapis pour les activités sportives des enfants
- l'achat d'équipements sportifs

Monsieur le Président lui a proposé d'acheter uniquement le tapis de sport pour un montant de 482,70 € HT en lui expliquant que le syndicat devait investir une somme conséquente dans l'achat de la pompe à chaleur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, approuve l'achat d'un tapis de sport pour les activités sportives des enfants d'un montant de 482,70 € HT chez Casal Sport et reportent à l'année prochaine les autres demandes.

La dépense est prévue au Budget Primitif en section d'investissement.

VOTE : Adopté à l'unanimité

N°2026-29 Devis pour l'achat d'extincteurs et de BAES à l'école Arc-en-ciel

Monsieur le Président, présente aux conseillers un devis d'un montant de 901,85 € HT de la société PARFLAM.

Il explique que cette société est chargée de la vérification annuelle des moyens de sécurité de l'école d'Epreville et que plusieurs extincteurs et boîtiers de secours sont hors service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, approuve l'achat d'extincteurs et de boîtiers de secours auprès de la société PARFLAM pour un montant de 901,85 € HT.

La dépense est prévue au Budget Primitif en section d'investissement.

VOTE : Adopté à l'unanimité

N°2026-30 Remboursement des frais de timbres à la Commune d'Epreville

Monsieur le Président présente le montant de 160,14 € pour les frais d'affranchissement 2025 du SIVOS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, approuve le remboursement de ces frais à la commune d'Epreville, titulaire du contrat de location de la machine à affranchir

VOTE : Adopté à l'unanimité

N°2026-31 Service civique : demande d'avenant pour modifier la tutrice de notre agrément

Tél : 02.35.10.33.18

Monsieur le Président informe les conseillers que l'agrément obtenu en 2025 pour l'accueil d'un volontaire arrive à son terme le 26 juin 2028. Il rappelle le dispositif :

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (élargi aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans) sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (*association*) ou une personne morale de droit public (*collectivités locales, établissement public ou services de l'état*) pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif.

La mission de service civique correspond à un engagement en faveur de l'intérêt général, qui se distingue des activités exercées par les agents publics, les personnels en contrats aidés et les stagiaires.

La mission s'effectue sur une durée hebdomadaire de 26 heures minimum.

Le volontaire est indemnisé 619,83 € net par mois, 504,98 € sont pris en charge par l'Etat et 114,85 € par la structure d'accueil.

Le volontaire signe un contrat d'engagement et entretient un lien de coopération, défini par le Code du service national, avec la collectivité qui l'accueille.

Le volontaire bénéficie d'un accompagnement personnalisé, avec un tuteur choisi au sein de la collectivité.

Le volontaire participe à une Formation Civique et Citoyenne (FCC) et une formation aux Premiers Secours (PSC1), pour lesquelles la collectivité perçoit une aide de l'Etat jusqu'à 160€ (100€ pour la FCC et 60€ pour la PSC1)

Monsieur le Président explique aux conseillers que lors de la réunion du 8 avril 2025, les conseillers ont décidé de nommer Madame Alexandra CARREY, tutrice de notre service civique.

Lors des élections municipales du 15 mars 2026, de nouveaux délégués du syndicat ont été élus et installés dans le syndicat le 7 avril 2026, il convient alors de nommer un nouveau tuteur et de demander un avenant pour notre agrément portant le numéro HN-076-25-00032-000.

Madame Nadège RAMOS, élue adjointe au Maire de la commune d'Epreville et déléguée syndicale au SIVOS propose sa candidature. Elle devra effectuer les formations obligatoires qui relèvent de sa nouvelle fonction de tutrice. Elle pourra ainsi accompagner au mieux le volontaire dans sa mission de service civique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve la nomination de Madame Nadège RAMOS comme tutrice du service civique et autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à l'agrément portant le numéro HN-076-25-00032-000 pour acter ce changement de tuteur.

Questions diverses

Monsieur le Président explique aux conseillers que la directrice souhaite que deux ATSEM accompagnent les institutrices sur trois sorties scolaires, elles auront lieu les 11, 12 et 22 mai 2026. Elles ont besoin de leur présence pour l'hygiène des enfants, car elles ne peuvent pas demander aux parents accompagnateurs de nettoyer un enfant qui n'est pas le leur. Elle sollicite donc le syndicat pour qu'il rémunère ces deux ATSEM sur trois demi-journées puisque celles-ci n'occupent pas un poste à temps complet. Les conseillers acceptent, à l'unanimité, de régler en heures complémentaires ces deux agents de 13h30 à 16h30 sur les trois sorties.

Tél : 02.35.10.33.18

Lors du dernier Conseil d'école, les directrices ont demandé aux élus la date de remise des prix. Après réflexion, ces derniers seront présents à Marcel Pagnol, le 29 juin 2026 à 9h et ils se rendront par la suite à l'école Arc-en-ciel. Les conseillers proposent également, pour 2027, d'acheter des calculettes au lieu des dictionnaires pour les CM 2. Monsieur le Président est chargé d'informer les directrices de la date retenue et de leur décision pour les prix des CM 2 de 2027.

La séance est levée à 20h30.

La secrétaire de séance,
Mme Nadège RAMOS



Le Président,
M. Pascal DONNET

